

**COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 19 MAI 2022**

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°16), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Christian RIOU, Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Alain MILON, Virginie BARRA, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 4 mai 2022  
*Adopté à la majorité*  
*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*Prend acte*

**2. MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil municipal

LAGNEAU Thierry	Maire
GARCIA Stéphane	1 <sup>er</sup> Adjoint
FERRARO Sylviane	2 <sup>ème</sup> Adjointe

<b>RIGEADE Bernard</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>CHUDZIKIEWICZ Pascale</b>	4 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>DESFOUR Dominique</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>PEPIN Christelle</b>	6 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>DEVOS Jacqueline</b>	7 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>RIOU Christian</b>	8 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>MILON Alain</b>	Conseiller
<b>LAPORTE Jean-François</b>	Conseiller
<b>SOLEL Serge</b>	Conseiller
<b>PEREZ Mireille</b>	Conseillère
<b>ATTUEL Dominique</b>	Conseillère
<b>CHARMET Magali</b>	Conseillère
<b>ROUX Thierry</b>	Conseiller
<b>ROCA Emmanuelle</b>	Conseillère
<b>COURTIER Patricia</b>	Conseillère
<b>GUILLERMAN Raphaël</b>	Conseiller
<b>BARRA Virginie</b>	Conseillère
<b>GAILLARD Cyrille</b>	Conseiller
<b>CAMBIER Clément</b>	Conseiller
<b>CORDIER Sylvie</b>	Conseillère
<b>ONIC Vanessa</b>	Conseillère
<b>CLOP Cindy</b>	Conseillère
<b>MARBOH Jaouad</b>	Conseiller
<b>PIEDRA Alexandra</b>	Conseillère
<b>ACKER épouse REIG Manon</b>	Conseillère
<b>RAIMONT-PLA Maxence</b>	Conseiller
<b>BACCHIOCCHI épouse TRINQUET Hélène</b>	Conseillère
<b>BELLUCCI David</b>	Conseiller
<b>ENDERLIN Gérard</b>	Conseiller
<b>DE JESUS épouse LAGNEAU Sandrine</b>	Conseillère

*Prend acte*

### **3. ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que 2 listes ont été déposées

**Liste n° 1 :**

- S FERRARO
- C CAMBIER
- P COURTIER
- D ATTUEL
- JF LAPORTE
- E. ROCA
- S. LAGNEAU
- M. PEREZ

**Liste n° 2 :**

- H. TRINQUET

**PROCEDE** à l'élection des administrateurs au scrutin secret

**PROCEDE** au dépouillement des votes :

- 31 bulletins trouvés dans l'urne
- 1 bulletin blanc
- 30 bulletins, décomposés comme suit :
  - 28 voix pour la liste n° 1
  - 2 voix pour la liste n° 2

**CALCULE** la répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne

- 31 suffrages exprimés / 8 sièges à pourvoir = un quotient électoral à 3,875
- 28 voix pour la liste n°1 / 3,875 = 7 sièges pour la liste n° 1
- Il reste 1 siège à attribuer, le plus fort reste est détenu par la liste n° 2

**CONSTATE** que la liste des administrateurs du CCAS est la suivante :

- S FERRARO
- C CAMBIER
- P COURTIER
- D ATTUEL
- JF LAPORTE
- E. ROCA
- S. LAGNEAU
- H. TRINQUET

*Prend acte*

#### **4. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** qu'une seule candidature est déposée

**CONSTATE** après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** pour la Commission Finances : Sandrine LAGNEAU

**DESIGNE** pour la Commission Sociale : Sandrine LAGNEAU

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### **5. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** Sandrine LAGNEAU afin de représenter la commune à la résidence Aimé Pètre, à l'Ecole maternelle Frédéric Mistral et à Mistral habitat / Grand Avignon résidence

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

### **CULTURE**

#### **6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS COMPLET AUPRES DE L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (L'E.C.L.A.)**

Commission culture du 12 avril 2022

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la mise à disposition d'un fonctionnaire municipal, auprès de l'association «L' ECLA » de la ville de Sorgues.

*Adopté à l'unanimité*

**7. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (L'ECLA) ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Commission culture du 12 avril 2022

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association « ECLA » de la ville de Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8. PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET**

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 3 mai 2022,

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villeneuve lez Avignon.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**9. RETROCESSION ET CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « JAS DE LA GRANGENEUVE » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT**

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire du 03 mai 2022

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

*Hélène TRINQUET précise qu'avec son colistier ils voteront pour, mais qu'avant d'intégrer des voies privées, il importe d'entretenir les voies publiques.*

*Monsieur le Maire lui répond que les colotis sont des contribuables comme les autres. Par ailleurs, ces rétrocessions ne génèrent pas systématiquement des dépenses d'investissements supplémentaires.*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir gratuitement la parcelle correspondant à la voirie et aux espaces communs cadastrée section AK 18 sise impasse de la Jas Grangeneuve d'une contenance totale de 2 009 m<sup>2</sup>,

**APPROUVE** la promesse de cession gratuite au profit de la commune,

**DIT QUE** cette cession gratuite sera régularisée par-devant notaire par acte authentique,

**CONSTATE** l'affectation de la voie à l'usage direct du public,

**PRONONCE** le classement dans le domaine public communal,

**MET A DISPOSITION** de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat par délibérations concordantes ces biens rétrocedés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires,

**DIT QUE**

- Cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du code Général des impôts;
- Tous les frais liés à cette prise en charge seront supportés par la commune et inscrits au budget de la commune fonction 8242 article 6227

*Adopté à l'unanimité*

**SECURITE ET CIRCULATION**

**10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE VAUCLUSE DES SANITAIRES SITUES AU SEIN DU CENTRE ADMINISTRATIF**

Commission de Sécurité et Circulation du 2 mai 2022  
Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise à disposition à la Direction Départementale Des Territoires de Vaucluse les sanitaires situés au centre administratif pour les inspecteurs du permis de conduire et de la prévention routière les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à la mise à disposition des sanitaires du centre administratif

*Adopté à l'unanimité*

**SPORT**

**11. DENOMINATION DE LA TRIBUNE DU STADE BADAFFIER HONNEUR « TRIBUNE GERMAIN ET ERIC ARTERO »**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la dénomination de la tribune de Badaffier Honneur « Tribune GERMAIN ET ERIC ARTERO ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**DIVERS**

**12. ADHESION A L'ASSOCIATION EMPREINTES CITOYENNES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Empreintes citoyennes

*Adopté à l'unanimité*

**RESSOURCES HUMAINES**

**13. TRANSFERT DE PERSONNEL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC) ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET s'interroge sur le maintien de la commission municipale « Politique de la ville, Jeunesse et Santé ».

Monsieur le Maire lui répond que dans l'immédiat elle est maintenue.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** du transfert d'un agent de la proximité et cohésion auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat aux conditions ci-dessus exposées,

**MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### **15. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités avec majoration tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### **16. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la prolongation de la mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat de 2 agents de la ville de Sorgues aux conditions ci-dessus exposées.

*Adopté à l'unanimité*

#### **QUESTIONS ORALES ET DIVERSES**

- 1) David BELLUCCI interroge Sylviane FERRARO sur les 2244 ml de réseau d'assainissement venant en négatif par rapport au contrat initial.  
Sylviane FERRARO lui indique que cette révision à la baisse est consécutive à la réalisation d'un état des lieux du réseau ayant conduit à une réduction du linéaire initial
- 2) David BELLUCCI évoque un incident intervenu sur le marché dominical obligeant les secours à intervenir à pied en raison du stationnement sans chauffeur d'un véhicule municipal chargé de sécuriser le marché.  
Dominique DESFOUR explique que l'organisation actuelle du marché répond aux exigences sécuritaires dans une période de « vigilance terrorisme ». Cependant, une réflexion approfondie devrait prochainement aboutir sur l'installation de barrières ou système défensif au lieu et place des véhicules.
- 3) David BELLUCCI interroge M. Le Maire sur des travaux intervenus au Bâtiment I de la Cité des Griffons.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux d'aménagement d'appartements au bâtiment I s'inscrivent dans le cadre de l'échange d'appartements entre le bâtiment I et le bâtiment L2 délibéré dans un précédent conseil et permettant ainsi la démolition prochaine des Tours L1, L2 et L3 de la cité des Griffons.

- 4) En complément des documents distribués lors de la précédente séance du Conseil Municipal, David BELLUCCI fait lecture de l'arrêt de la CEDH « EON c/ France » du 14 mars 2013 relatif à la liberté d'expression.
- 5) David BELLUCCI évoque la problématique des différents permis de construire accordés Route de Châteauneuf puis, par la suite, remis en cause pour divers motifs.  
Monsieur le Maire lui indique que le dossier est complexe, qu'il existe plusieurs contentieux entre riverains et propose à M. BELLUCCI de lui apporter, s'il le souhaite, des éléments complémentaires.  
Hélène TRINQUET propose que la Mairie joue un rôle de médiation.  
Thierry LAGNEAU lui répond que cette médiation est envisageable une fois les contentieux individuels réglés.

Sorgues, le 25 mai 2022  
Le Maire

Thierry LAGNEAU

